

COMMISSIE VOOR DE JUSTITIE

COMMISSION DE LA JUSTICE

van

du

WOENSDAG 25 MEI 2016

MERCREDI 25 MAI 2016

Namiddag

Après-midi

La réunion publique de commission est ouverte à 14.37 heures et présidée par M. Philippe Goffin.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.37 uur en voorgezeten door de heer Philippe Goffin.

Le **président**: La question n° 11784 de M. Raoul Hedebouw est retirée.

01 Question de M. Philippe Pivin au ministre de la Justice sur "les conditions de détention de personnes en lien avec le terrorisme" (n° 11619)

01 Vraag van de heer Philippe Pivin aan de minister van Justitie over "de detentieomstandigheden voor personen die gelinkt worden aan terrorisme" (nr. 11619)

01.01 **Philippe Pivin** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, le gouvernement a pris des mesures importantes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Faut-il rappeler qu'actuellement, plus de 100 détenus sont incarcérés pour des faits de terrorisme? Ce nombre a doublé en seulement un an.

Parmi les mesures prises, la création au sein des établissements pénitentiaires de zones d'isolement dédiées spécifiquement à des personnes ayant commis ou ayant participé à des attentats terroristes, zones appelées DERADEX. Si je ne me trompe, 40 places de ce type sont opérationnelles à l'heure actuelle.

Outre cet environnement spécifique de détention, je souhaiterais avoir de votre part des informations concernant les conditions de détention de ces personnes.

Lors de la détention en Belgique de Salah Abdeslam, la presse a publié des propos de ses proches, indiquant publiquement ce qui avait pu être échangé entre eux au sein de la prison. Des propos publics, et publiés, ne sont pas apparus dans le cadre de la détention de Mohamed Abrini ou encore de Mehdi Nemmouche, détenus dans la prison de Bruges également.

Monsieur le ministre, pourriez-vous toutefois nous indiquer si, lors des visites auprès de ces détenus, une surveillance physique par des agents est exercée de façon effective et permanente? Des restrictions touchant certaines personnes ne pouvant rendre visite à ces détenus existent-elles? Ces zones DERADEX spécifiques comportent-elles à ce niveau des restrictions particulières? Des dispositions précisent-elles les limites de publicité des propos lors des entretiens et des visites auprès de ces détenus, notamment dans les médias?

Pouvez-vous nous informer de l'évolution de ces zones DERADEX dans nos établissements pénitentiaires? Vous aviez indiqué que deux établissements étaient équipés de telles zones. Qu'en est-il à ce jour? Enfin, pouvez-vous nous indiquer où en est la mise en service des deux sections dans les prisons d'Ittre et de Hasselt, ainsi que de la cellule "Extrémisme" et ses équipes au sein de l'administration pénitentiaire?

01.02 **Koen Geens**, ministre: Monsieur le président, monsieur Pivin, les personnes condamnées pour des faits de terrorisme ou suspectées de faits de terrorisme ne sont pas soumises à une surveillance physique permanente. Le droit d'un détenu de recevoir des visites n'est pas absolu. La loi de principes du 12 janvier 2005 prévoit des restrictions dans des cas déterminés. Des personnes qui ne sont pas de proches parents du détenu ne peuvent lui rendre visite qu'après autorisation préalable du directeur de la prison. Le directeur peut en effet émettre un refus si la personne concernée ne peut justifier d'aucun intérêt légitime ou s'il existe des indices personnalisés que la visite mettra en danger l'ordre ou la sécurité dans la prison ou à l'extérieur.

Cette évaluation individuelle peut donc certainement s'appliquer aux détenus des sections spécialisées. Les proches parents et la famille proche, comme les parents, les enfants et les conjoints peuvent également se voir refuser l'admission à la visite s'il existe des indices que la visite pourrait mettre en danger l'ordre ou la sécurité. Il n'existe donc pas de régime général d'exception au droit de visite des détenus mais la loi permet, à coup sûr, de le soumettre à des restrictions individuelles. Quant à d'éventuelles dispositions précisant les limites de publicité des propos tenus durant les visites, il n'en existe pas.

Les sections spécialisées ont été ouvertes à la mi-avril 2016 à Ittre et à Hasselt. Ces deux établissements sont les seuls à disposer de ce type de section mais tous les détenus radicalisés ne seront pas transférés dans ces sections. C'est pour cette raison que des équipes satellites ont également été mises en place dans les prisons de Bruges, Gand, Saint-Gilles, Lantin et Andenne. Elles nous aideront à accueillir des détenus après leur renvoi des zones spécialisées. Les équipes des sections et l'équipe satellite peuvent préparer ce passage ensemble et suivre l'évolution de très près. Une équipe satellite est constituée d'un tandem PAS (un psychologue et un assistant social) et de deux directeurs qui ont tous suivi la formation spécialisée.

01.03 Philippe Pivin (MR): Monsieur le président, je remercie le ministre pour sa réponse.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: La question n° 11622 de M. Philippe Pivin est transformée en question écrite. Il en va de même pour la question n° 11630 de M. Gilles Foret.

02 Vraag van mevrouw Sophie De Wit aan de minister van Justitie over "de inzet van Europese middelen in het Belgisch gevangeniswezen" (nr. 11674)

02 Question de Mme Sophie De Wit au ministre de la Justice sur "le déploiement de moyens européens dans l'administration pénitentiaire belge" (n° 11674)

02.01 Sophie De Wit (N-VA): Mijnheer de minister, om het probleem van radicalisering in gevangenissen aan te pakken, is coördinatie op Europees niveau een voorwaarde.

Mevrouw Jourová, commissaris voor Justitie, Consumenten en Gendergelijkheid, gaf onlangs aan dat het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling mogelijk kansen biedt voor investeringen die ook de gevangenisinfrastructuur verbeteren.

De financiering van renovatiewerken of de bouw van nieuwe gevangenissen kan ook deels worden gefinancierd door het Europees Fonds voor Strategische Investerings.

Daarnaast heeft de Europese Commissie ook opleidingen en vormingen in gevangenissen gestimuleerd via de Grundtvig- en Leonardo da Vinci-programma's. Het Europees Sociaal Fonds kan bovendien ook positief bijdragen tot de sociale rehabilitatie van gedetineerden.

Mijnheer de minister, ik heb de volgende vragen. Onderzoekt u, in samenspraak met uw collega bevoegd voor de Regie der Gebouwen, de mogelijkheid om gebruik te maken van Europese financiering voor de verbetering van de gevangenisinfrastructuur, zoals via het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling of het Europees Fonds voor Strategische Investerings?

Maken de gedetineerden in de Belgische gevangenissen gebruik van de Europese programma's, zoals de Grundtvig- en Leonardo da Vinci-programma's, om het levenslang leren te stimuleren?

Tot slot, komt er een Europees platform om best practices uit te wisselen, geïnspireerd op het Europees Radicalisation Awareness Network, zodat radicalisering in gevangenissen effectiever kan worden bestreden?

02.02 Minister Koen Geens: Mevrouw De Wit, op uw eerste en tweede vraag kan ik antwoorden dat Europees commissaris Jourová in een brief aan alle ministers melding heeft gemaakt van de beschikbaarheid van een aantal Europese fondsen in het kader van de strijd tegen radicalisering in de gevangenissen. Mijn kabinet en het directoraat-generaal EPI onderzoeken de mogelijkheid om in de toekomst op deze fondsen een beroep te doen.

Het directoraat-generaal van de gevangenis heeft momenteel één project lopen dat betaald wordt met het Europese AMIF/ISF-fonds. Dit project spitst zich toe op de opleiding "radicalisering in gevangenis" en loopt van 2016 tot en met 2022. Via het voorziene fonds kunnen talloze opleidingen, zowel in de regio Noord als in de regio Zuid, worden gefinancierd. Het project sluit naadloos aan op het actieplan "Aanpak radicalisering in gevangenis" dat ik vorig jaar lanceerde.

Daarnaast is er inderdaad ook het Radicalisation Awareness Network, een initiatief van de Europese Commissie, waarbinnen een werkgroep "Prison and Probation" werd opgericht en waarin experts en specialisten de best practices uitwisselen, waarnaar u verwijst.

Commissaris Jourová heeft recentelijk het bijkomend initiatief genomen om een *high-level group* op te richten in de strijd tegen radicalisering, in het kader van detentie en uitvoering van straffen. Deze werkgroep, die mijn volle steun geniet, vormt een intermediair niveau tussen de groep opgericht in het RAN-netwerk en de JBZ-Raad.

De kwestie van radicalisering in de gevangenis wordt ten slotte ook nog besproken in het EuroPris-netwerk. Dit is het netwerk van penitentiaire administraties van de Europese landen, momenteel onder het voorzitterschap van de directeur-generaal van de Belgische penitentiaire inrichtingen.

02.03 Sophie De Wit (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord. Ik ben blij dat er gebruik wordt gemaakt van heel wat Europese initiatieven. Ik hoop echt dat er een mogelijkheid is om gebruik te maken van de fondsen voor infrastructuur. U weet ook dat onze infrastructuur moet worden opgeknapt en als wij daarvoor wat budgettaire hulp van Europa zouden krijgen, lijkt mij dit aardig meegenomen.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

03 Vraag van de heer Koenraad Degroote aan de minister van Justitie over "het drugsbeleid op grote evenementen" (nr. 11704)

03 Question de M. Koenraad Degroote au ministre de la Justice sur "la politique en matière de drogue lors de grands évènements" (n° 11704)

03.01 Koenraad Degroote (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, in augustus 2015 heeft het parket van Limburg een nieuw drugsbeleid uitgetest op het Pukkelpopfestival. Het idee achter dit beleid is lovenswaardig, met name het ontraden van drugsgebruik door jongeren. De media berichtten echter in september 2015 al dat de resultaten ondermaats waren.

Er werden 3 000 bezoekers door een drugshond gecontroleerd, 300 bezoekers werden aan een meer doorgedreven controle onderworpen en slechts 27 personen werden geverbaliseerd. De container waarin drugs anoniem konden worden gedropt, bevatte slechts 13,2 gram cannabis en vier xtc-pillen.

De doelstelling van de vernieuwde aanpak was om Justitie sneller te laten werken en zoveel mogelijk administratie te vermijden. Er werden twintig overschrijvingsformulieren uitgereikt, maar er kon slecht één onmiddellijke betaling worden gerealiseerd door technische problemen met de betaalterminal.

Binnenkort start het nieuwe festivalseizoen en met de resultaten van Pukkelpop 2015 in het achterhoofd, is het noodzakelijk om een gedegen drugsbeleid te blijven voeren.

Welke lessen werden getrokken uit het experiment op Pukkelpop?

Zal het vernieuwde beleid worden voortgezet en opengetrokken naar andere festivals? Indien ja, wat wordt er ondernomen, zodat minnelijke schikkingen wel onmiddellijk via Bancontact kunnen worden afgehandeld om de administratieve rompslomp te vermijden?

03.02 Minister Koen Geens: Vooreerst beklemtoon ik dat het huidige drugsbeleid in België het gebruik in de publieke ruimte niet tolereert. Justitie werkt actief aan deze beleidslijn mee, weliswaar binnen de grenzen van haar middelen en capaciteiten.

In de opsporing en strafrechtelijke vervolging van drugsgebruik geeft Justitie prioriteit aan problematisch gebruik. Gedrag dat de volksgezondheid en de openbare veiligheid in gevaar brengt, hoort daarbij. We willen

voorkomen dat jongeren of andere festivalgangers voor het eerst in contact komen met deze voor de gezondheid erg schadelijke producten en we willen daarbij vooral ontradend werken.

De cijfers van de vooraf aangekondigde acties tijdens Pukkelpop 2015, waarnaar u in uw vraag verwijst, zijn mijns inziens eerder positief dan ondermaats. De duidelijke voorafgaande communicatie heeft er misschien wel voor gezorgd dat heel wat festivalgangers beseften dat een groot muziekfestival niet de geschikte plaats is om drugs te gebruiken of om ze op het festivalterrein of de camping binnen te smokkelen.

Uiteraard zijn de praktische problemen op het vlak van de inning via de betaalterminal op te lossen. Dit behoort echter niet tot de bevoegdheid van Justitie maar van mijn collega voor Veiligheid en Binnenlandse Zaken.

Sinds de geactualiseerde omzendbrief inzake drugs nr.15/2015 in de plaats is getreden van de omzendbrieven van 2003 en 2005, reikt het openbaar ministerie op een realistische manier instrumenten aan om prioriteiten te stellen. Daarbij wordt ruimte gelaten voor een meer specifiek beleid op lokaal niveau, bijvoorbeeld wanneer de procureur des Konings dit opportuun acht. Een strenger bestraffingsbeleid ten aanzien van drugsgebruik op grote evenementen kan daarin kaderen.

Over een eventuele ruimere toepassing naar andere festivals heb ik nog geen verdere informatie ontvangen van het College van procureurs-generaal. Een beleid op maat betekent echter dat we niet alle evenementen over dezelfde kam moeten scheren. Bovendien moeten de veiligheidsrisico's in een ruimer kader worden bekeken. Ook de beschermingsmaatregelen tegen de terreurdreiging moeten mee in de overweging worden genomen.

03.03 Koenraad Degroote (N-VA): Mijnheer de minister, bedankt voor uw antwoord. Ik kan ermee akkoord gaan dat wij zoveel mogelijk ontradend moeten werken. Ik hoop dat dit ook tot resultaten heeft geleid.

Ik weet ook dat wij niet alle festivals over dezelfde kam moeten scheren.

Toch ben ik van mening dat de resultaten tamelijk ondermaats waren. Ik verwijs naar Pukkelpop.

Ik hoop dat er met de instrumenten die in de nieuwe omzendbrief aangereikt worden in het komend festivalseizoen toch iets betere resultaten zullen worden bereikt.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de M. Stéphane Crusnière au ministre de la Justice sur "la grève dans les prisons de Nivelles et d'Ittre" (n° 11642)

04 Vraag van de heer Stéphane Crusnière aan de minister van Justitie over "de staking in de gevangenissen van Nijvel en Ittre" (nr. 11642)

04.01 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le ministre, voilà un mois que nos gardiens de prison sont en grève. Les tensions au sein des prisons tant du Brabant wallon que d'autres provinces atteignent peu à peu leur paroxysme. Plusieurs incidents (bagarres, destruction de sanitaires, prisonniers ne voulant pas regagner leur cellule) ont déjà pu être dénombrés.

Les zones de police de l'est du Brabant wallon et de la zone Nivelles-Genappe, concernées par les prisons d'Ittre et de Nivelles, sont fortement sollicitées ces derniers jours en vue de remplacer les gardiens partis en grève.

La situation devient explosive. Les tensions entre le personnel qui désire travailler et ceux qui font grève depuis un mois sont de plus en plus importantes. À l'intérieur des prisons, la tension est également à son comble, en raison du manque de contacts entre les détenus et leur famille, les conditions d'hygiène de plus en plus déplorables depuis le début de la grève.

Monsieur le ministre, je ne vous interrogerai pas sur le nouveau protocole proposé ce matin. Par contre, pouvez-vous me dire comment se coordonnent les renforts policiers et/ou militaires pour le Brabant wallon? Comment évaluez-vous la situation au quotidien? Enfin, la commission de vigilance de la prison de Nivelles vous a adressé une proposition qui consiste à accorder une grâce de 4 mois aux détenus pour les

dédommager des préjudices subis durant les grèves. Cette mesure permettrait également d'effectuer une économie de plus de 200 millions d'euros. Quel est votre avis sur cette proposition et sur sa faisabilité?

04.02 Koen Geens, ministre: Monsieur le président, monsieur Crusnière, la police locale est en effet en première ligne dans le cadre de l'intervention policière dans les prisons à l'occasion de mouvements de grève du personnel pénitentiaire. En concertation avec la direction de la prison, la police locale évalue quotidiennement l'engagement policier nécessaire pour chaque pause de la journée. Elle détermine ensuite la capacité en personnel qu'elle peut engager sur son propre effectif et transmet, pour le surplus, une demande de renfort au directeur coordinateur administratif (Dirco) de l'arrondissement judiciaire, lequel organise alors la mise à disposition du renfort policier nécessaire.

Les membres du corps d'intervention de la police fédérale sont prioritairement engagés. Il est ensuite fait appel à un mécanisme de solidarité entre zones de police qui hypothèquent une partie de leurs capacités au profit d'opérations de police de grande ampleur dans d'autres zones de police.

Vu l'ampleur et la durée des renforts demandés, la commissaire générale de la police fédérale a requis l'appui de l'armée. Le contingent de militaires actuellement dévolus à cette mission s'élève à 120 unités. Ces forces supplémentaires ont été réparties sur 8 établissements dont le déficit pose structurellement le plus de difficultés à être comblé par la police. Cet exercice quotidien est chapeauté par la direction des opérations de police administrative de la police fédérale qui organise, si nécessaire, la mise à disposition d'un renfort qu'un Dirco n'a éventuellement pas pu trouver au sein de son propre arrondissement judiciaire en sollicitant alors ce complément auprès des Dircos d'autres arrondissements.

La pierre angulaire de cet exercice quotidien réside dans une concertation efficace entre les directeurs des prisons et leur police locale. Malgré les conditions difficiles, tant pour les uns que pour les autres, cette collaboration se déroule de manière positive et efficace afin de faire face à cette crise.

Les directions régionales de la DG EPI et mes officiers de liaison du SAT Justice de la police intégrée me tiennent constamment informés de la situation.

En ce qui concerne la proposition de la commission de surveillance de Nivelles d'accorder une grâce collective, je peux dire qu'elle n'est pas prise en considération. D'ailleurs, le calcul qui a été fait pour 12 000 détenus – une économie de 200 millions d'euros – est inexact et la mesure de grâce ne pourrait être appliquée qu'à une minorité de détenus, c'est-à-dire uniquement aux personnes condamnées définitivement et non pas aux personnes en détention préventive et aux personnes internées car ces deux dernières catégories de personnes ne subissent pas de peines.

Pour les condamnés également, l'effet ne serait pas non plus complet. Les condamnés à des peines supérieures à 3 ans ne peuvent être libérés que par une décision du pouvoir judiciaire, à savoir le tribunal d'application des peines. Une réduction de quatre mois de la peine aurait uniquement pour effet que certains détenus pourraient soumettre leur dossier plus rapidement au tribunal, sans certitude quant au résultat.

Les condamnés à des peines de trois ans et moins et qui disposent d'un droit de séjour exécutent en principe leur peine sous surveillance électronique. Ceux qui ne disposent pas d'un droit de séjour peuvent maintenant déjà être libérés quelques mois avant leur date d'admissibilité moyennant rapatriement.

04.03 Stéphane Crusnière (PS): Merci, monsieur le ministre, pour votre réponse. J'espère que le protocole que vous avez mis sur la table aujourd'hui va effectivement rencontrer l'assentiment des gardiens. Cela sera certainement utile pour mettre fin à cette grève. Nous y serons attentifs et nous aurons l'occasion de vous réinterroger. J'espère que vous avez mis les moyens pour répondre à leurs sollicitations. J'entends votre réponse par rapport à la commission de vigilance et les chiffres que vous m'avez donnés et les raisons pour lesquelles vous ne prenez pas cela en compte.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

05 Questions jointes de

- **M. André Frédéric** au ministre de la Justice sur "le projet de construction d'une maison d'arrêt à Verviers" (n° 11648)

- **M. Michel de Lamotte** au ministre de la Justice sur "la reconstruction de la prison de Verviers et les

travaux de rénovation à Lantin" (n° 11747)

- M. Jean-Marc Delizée au ministre de la Justice sur "le projet de construction d'une nouvelle prison à Vresse-sur-Semois sur l'ancienne base OTAN de Sugny" (n° 11764)

- M. Jean-Marc Delizée au ministre de la Justice sur "le choix d'implantation d'un nouveau centre pénitentiaire en province de Namur" (n° 11765)

05 Samengevoegde vragen van

- de heer André Frédéric aan de minister van Justitie over "de geplande bouw van een arresthuis in Verviers" (nr. 11648)

- de heer Michel de Lamotte aan de minister van Justitie over "de heropbouw van de gevangenis van Verviers en de renovatiewerken in Lantin" (nr. 11747)

- de heer Jean-Marc Delizée aan de minister van Justitie over "de geplande bouw van een nieuwe gevangenis in Vresse-sur-Semois op de voormalige NAVO-basis van Sugny" (nr. 11764)

- de heer Jean-Marc Delizée aan de minister van Justitie over "de locatie van een nieuwe strafinrichting in de provincie Namen" (nr. 11765)

05.01 **André Frédéric** (PS): Monsieur le président, vous avez fait remarquer que l'on questionnait à nouveau le ministre. Mais c'est assez normal! Et comme nos échanges en la matière avec le ministre étaient parfois assez virils, je trouvais qu'il était important de souligner qu'on venait d'avancer d'un pas et de m'en réjouir. Je suis venu exprès pour vous le dire, monsieur le ministre, et en profiter pour vous poser quelques questions complémentaires pour être sûr que nous nous étions bien compris.

Monsieur le ministre, je vous épargne l'historique de ce dossier que vous connaissez bien. Après le Conseil des ministres du 13 mai, vous avez annoncé le Masterplan III qui (élément nouveau pour les Verviétois) prévoit la construction d'une maison d'arrêt de 240 places sur le site de l'ancienne prison de Verviers. Vous avez également annoncé que l'ancienne maison d'arrêt de Lantin devrait être démolie pour les raisons que l'on connaît et l'état de vétusté de ce bâtiment qui n'est pourtant pas si vieux. L'ensemble du monde judiciaire verviétois reste accroché à cette décision. Il en est heureux, il l'a manifesté publiquement et je vous en remercie.

J'ai malgré tout encore quelques questions précises. Je ne perçois pas bien pourquoi, au départ d'une prison accueillant 50 prévenus, nous nous orientons aujourd'hui uniquement vers une maison d'arrêt. Cela pose un problème pour les détenus germanophones accueillis à Verviers sous un régime de bilinguisme obligatoire. Les problèmes communautaires ne concernent pas que les relations entre le nord et le sud! Il y a aussi la communauté germanophone. Je me demande ce que vont devenir ces détenus.

Pourriez-vous également nous éclairer sur un *timing* car, entre l'annonce de la bonne nouvelle et sa concrétisation, on sait dès à présent que même en commençant à construire aujourd'hui, on ne serait opérationnel qu'à partir de 2020, vu le temps nécessaire pour l'ensemble des travaux.

Pourriez-vous répondre à ces questions pour avancer ensemble concrètement, afin que cette maison d'arrêt trouve sa place au centre de Verviers?

05.02 **Michel de Lamotte** (cdH): Monsieur le ministre, je vous ai interrogé le 28 octobre 2015 concernant la construction de la prison de Verviers suite à la décision du Conseil des ministres de rénover le palais de justice. Vous aviez répondu à l'époque que le Masterplan Prisons III devait être approuvé par le Conseil des ministres et prévoirait sans doute la construction de la prison de Verviers. Vous avez tenu parole, c'est chose faite. Je m'en réjouis pour la région de Verviers, mais aussi pour l'ensemble du monde de la justice et les justiciables, ainsi que de leurs familles. C'est un élément important.

Par contre, du côté de Lantin, je m'interroge aussi concernant la prison et les indispensables travaux, soit de démolition, soit de rénovation, soit de transfert, pour essayer de bien comprendre ce qui va se passer pour cette prison et la maison d'arrêt et les travaux à réaliser afin de permettre une vie décente aux détenus. Comme mon collègue M. Frédéric le disait, cette prison n'est pas ancienne mais elle est effectivement très dégradée. La commune de Juprelle abrite non seulement Lantin mais aussi le centre de défense sociale de Paifves. Cela fait deux centres de détention pour une seule commune. Les autorités communales s'interrogent à ce sujet.

Pouvez-vous m'indiquer dans quel délai la construction de la prison de Verviers sera lancée? Est-elle pour vous une priorité? Quel seront le type de construction et le fonctionnement de cette prison? À quelle catégorie de détenus sera-t-elle dédiée? Où sera-t-elle exactement implantée? Sera-t-elle reconstruite sur le

site? Quelles sont les décisions exactes à propos de la rénovation, de la reconstruction ou de la démolition/reconstruction de la prison de Lantin?

05.03 Jean-Marc Delizée (PS): Monsieur le ministre, pour ma part, c'est la première fois que je pose les questions suivantes. L'une est d'ordre général, l'autre est plus spécifique.

Notre collègue a mentionné que le masterplan avait été approuvé dans son principe en Conseil des ministres du 13 mai dernier, dans un contexte de grève et de difficultés carcérales en Wallonie et à Bruxelles. Il est clair que l'annonce qui a été faite en cette période de conflit social n'apporte pas de réponse concrète aux problèmes de conditions de détention et de politique carcérale.

Lors des questions d'actualité de la semaine dernière ou d'il y a deux semaines, j'avais été frappé par votre souhait de réduire la surpopulation carcérale. Si j'ai bien noté, vous avez dit vouloir passer de 12 000 à moins de 10 000 détenus. Or la majorité a voté une loi qui étend le recours à la prison et qui prolonge la détention préventive et les peines maximales. Il me semble qu'il conviendrait de réfléchir à l'efficacité des politiques pénitentiaires de manière générale.

J'espère que vous trouverez une solution avec les partenaires sociaux et les représentants des travailleurs prochainement. Toujours est-il que, au-delà du problème d'actualité et de la question générale de la politique carcérale dans notre pays, mon attention a été attirée par le fait que vous situiez une future prison éventuelle à Sugny, dans la commune de Vresse-sur-Semois que je connais bien. C'est un village que j'ai souvent visité. Je ne sais pas si vous êtes déjà allé dans le beau village de Sugny, juste à côté de la frontière française et de la province du Luxembourg. Je n'ose pas vous demander si vous y êtes allé en transport en commun. Je ne vous ferai pas cet affront-là.

05.04 Koen Geens, ministre: À bicyclette!

05.05 Jean-Marc Delizée (PS): À bicyclette, je vous félicite, il faut des muscles aussi pour y aller à bicyclette!

C'était un peu surprenant. Bien entendu, j'ai lu la réponse que vous avez donnée à M. Gilkinet qui vous a posé six questions la semaine dernière. J'ai remarqué que vous n'aviez répondu à aucune de ses six questions. Vous avez néanmoins donné des réponses. J'ai, par exemple, appris que ce ne serait pas une maison d'arrêt, pour réduire les transfèrements de détenus vers Dinant ou Namur. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en aurait pas. Il y a quand même toujours les questions de libération conditionnelle et d'autres choses qui peuvent amener des transferts. J'ai vu les quatre piliers du masterplan. J'ai noté, par exemple, que vous ne situiez pas Vresse-sur-Semois dans les constructions mais dans les extensions. Je ne sais pas si c'est une erreur dans la retranscription de votre réponse. J'ai vu les raisons pour lesquelles vous avez abandonné les projets de Sambreville et d'Achêne, deux sites potentiels en province de Namur. Pour Sambreville, vous dites que le site est pollué et qu'il faudrait prévoir les coûts de dépollution. À ma connaissance, les coûts de dépollution ne sont pas à charge de la Régie des Bâtiments ni de l'État fédéral, puisque l'Europe a promis une subvention pour le faire et que la ville et la commune ont trouvé des solutions. Pour Achêne, il y a le transfert de la Jeunesse vers les Communautés. Néanmoins, l'État fédéral possède un terrain à Achêne qui pourrait, par exemple, accueillir une prison. La question de la localisation me rend un peu perplexe.

Dès lors, monsieur le ministre, j'aimerais savoir si vous avez sollicité l'avis de votre administration, le SPF Justice, ou de l'administration pénitentiaire. Avez-vous un avis qui vous propose de choisir l'implantation de Sugny? Quels critères sont-ils éventuellement retenus pour opérer ce choix? La question de la mobilité a-t-elle été prise en compte dans cette étude ou, en tout cas, dans l'examen de ce dossier par votre administration? Avez-vous déjà examiné les questions de mobilité? Envisagez-vous de prendre contact avec la Wallonie, avec le TEC, avec d'autres entreprises publiques de transport pour améliorer la mobilité?

La gare la plus proche, Gedinne, est à 30 kilomètres, mais il n'y a pas de liaison en bus vers Sugny, il y en a une vers la province du Luxembourg. Cela pose question, car, pour rejoindre Sugny au départ de Namur, il faut compter trois heures aller, trois heures retour. C'est un problème pour les familles. Nous savons que le contact avec les familles des détenus est un élément important pour leur réinsertion. Les familles doivent pouvoir visiter les détenus au cours de leur détention. Un plan de mobilité est-il prévu, étant donné la faiblesse de l'offre en transports en commun dans cette région?

Qu'avez-vous prévu pour le personnel? S'agira-t-il de personnel en provenance d'autres prisons? Je n'ai pas connaissance de la fermeture d'une prison, d'où la contradiction entre réduire la population carcérale et construire de nouvelles prisons ou en étendre. En cas de mutations, quelle serait la proportion de mutations par rapport aux nouveaux emplois créés sur le site de Sugny?

05.06 Koen Geens, ministre: Monsieur le président, chers collègues, pour autant que je sache, il n'y a pas de prison dans cette commune. Il ne s'agit donc pas d'une extension.

Le 13 mai dernier, le Conseil des ministres restreint a effectivement donné son accord de principe sur un nouveau masterplan adapté, le Masterplan III. Il s'agit d'un accord de principe portant sur la construction de nouvelles prisons et l'extension de certaines prisons existantes. À Bourg-Léopold, c'est évidemment une nouvelle prison; à Ypres, c'est une extension; à Lantin, il s'agit du remplacement de la tour 2; à Verviers, c'est une nouvelle prison ainsi qu'à Vresse-sur-Semois.

Concernant Verviers, il est exact que l'intention est d'y construire une maison d'arrêt de 240 places. Il faut savoir que les nouvelles prisons sont conçues de manière telle que, si la composition de la population venait à changer à l'avenir, le bâtiment permettrait de prendre cet élément en compte. Nous avons aussi l'intention de construire une nouvelle maison d'arrêt de 312 places dans les environs immédiats de la prison actuelle de Lantin.

Un quartier de haute sécurité y sera aussi prévu. Les deux projets remplacent la maison d'arrêt (la tour) de Lantin. Actuellement, 500 détenus, dont environ 200 condamnés et 300 prévenus, y sont incarcérés dans des conditions inadaptées. Le bâtiment est en très mauvais état.

Concernant le projet à Vresse-sur-Semois, chaque fois qu'un établissement devra être construit, nous chercherons, en tant que Régie ou via les administrations locales, les sites potentiels qui peuvent être pris en considération. Ils sont examinés sur la base de critères tels que l'ampleur, la forme, le degré d'inclinaison, etc. Le dossier sera encore précisé et davantage approfondi.

Il me semble probable que, vu la situation du lieu, il s'agira d'une maison de détention, comme je le disais déjà à M. Gilkinet, et non une maison d'arrêt, ce qui fait que le nombre de déplacements sera plus limité. Bien sûr, lors de la mise en œuvre du projet, les contacts nécessaires seront pris avec tous les partenaires concernés, y compris les sociétés de transport.

Nous avons également toujours procédé ainsi pour les autres prisons neuves. Pour l'heure, il est évidemment encore trop tôt pour discuter des autres aspects comme le personnel. Ceux-ci doivent être élaborés davantage.

Enfin, concernant Achêne et Sambreville, je peux vous communiquer que ces deux pistes ont été abandonnées pour les raisons suivantes. Pour Achêne, le projet avait été défini pour des jeunes mais suite à la dernière réforme de l'État, la compétence a été transférée aux Communautés et le projet est donc devenu caduc. Pour Sambreville, le projet a été abandonné en raison des coûts d'assainissement fort élevés.

Il est un fait que je veux réduire le nombre de détenus. Je crois que mon bilan à cet égard n'est pas si mauvais puisque depuis l'installation de ce gouvernement, nous avons réduit le nombre de détenus de 1 000 unités. Cela ne signifie pas que nous n'ayons pas besoin d'une infrastructure neuve et adaptée. En effet, la majeure partie des lieux sont des bâtiments de remplacement. De surcroît, il est probable que d'autres établissements vétustes seront fermés à terme.

Tout ceci est maintenant transposé en un dossier concret qui devra être soumis au Conseil des ministres avec tous les détails et un calendrier précis. Nous devons attendre l'approbation du Conseil des ministres pour connaître la forme que prendront la réalisation et le financement mais malgré tout, nous avançons bien.

05.07 André Frédéric (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'ai reçu une explication. C'était mon hypothèse aussi, mais je la vérifie. Cela signifie que dans un premier temps, ce sont des cellules pour une maison d'arrêt. Mais rien ne dit qu'à terme, dans les années à venir, cela ne pourrait être modulé et qu'on y retrouverait des détenus, en fonction du profil des personnes concernées.

Vous dites qu'il faut maintenant que le projet soit concrétisé et soumis au Conseil des ministres. Quand pensez-vous que ce sera fait?

05.08 Koen Geens, ministre: Je voudrais globaliser les réponses et attendre l'issue des prochaines répliques.

05.09 André Frédéric (PS): À mon avis, la même question vous sera posée.

05.10 Michel de Lamotte (cdH): Je me permets de me montrer insistant sur cette question, monsieur le ministre, et surtout à propos de la concertation, notamment avec les autorités communales de Juprelle. Vous devez garder cette démarche en tête, même si vous êtes ministre de la Justice et que les prisons dépendent de la Régie des Bâtiments. Il faut qu'il y ait une discussion à ce sujet. De votre réponse, j'ai bien compris ce qu'il adviendra dans le futur, je m'attends donc à une diminution globale du nombre de détenus sur Lantin. Est-ce bien exact?

05.11 Jean-Marc Delizée (PS): Monsieur le ministre, votre réponse unique me paraît un peu édulcorée par rapport aux questions initiales. Nous n'avons pas obtenu plus de réponses concrètes que la semaine dernière.

Avant de demander quand la prison serait éventuellement construite, je voudrais savoir quand une étude de faisabilité réelle sera réalisée. Cela me semble être une première étape. Ensuite, nous verrons ce qu'il en est d'une éventuelle construction. Concernant l'accessibilité, le personnel et les coûts de fonctionnement, vous n'avez pas répondu et ces questions restent pleinement valables et ouvertes. C'est un peu décevant.

M. Clarinval s'est exprimé dans la presse en demandant depuis quand le projet de Sugny est sur la table. Ce n'est sans doute pas depuis longtemps, puisque M. Clarinval dit qu'il s'agit de sa proposition en ajoutant "rien n'est encore fait, tout cela est à traiter au conditionnel". C'est la conclusion, nous verrons si ce projet est réellement faisable. J'imagine que votre administration sera concernée dans l'examen de ce dossier quant à sa faisabilité réelle. Je suis pour le développement économique de Vresse-sur-Semois. Je ne pense pas que ce soit nécessairement d'une prison que cette commune ait besoin, notamment sur le site de cette ancienne base de l'OTAN.

Au-delà de cela, il faut être attentif aux familles des détenus et à la réinsertion des détenus. Les choix qui doivent être faits ne doivent pas être partisans mais tenir compte de cette question. Ce qui compte en définitive, c'est l'efficacité de notre politique pénitentiaire. À l'issue de leur peine, les détenus sortent de prison, il ne faut pas que ce soit dans un état d'esprit pire que celui qui était le leur à leur entrée en prison.

05.12 Koen Geens, ministre: Je suis évidemment d'accord avec vous sur le but de toute politique pénitentiaire. Je serais un mauvais ministre de la Justice si je n'attachais pas une priorité absolue au dossier qui doit être présenté au Conseil des ministres. Quant à la question du timing, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que, de concert avec le ministre compétent pour la Régie des Bâtiments, le dossier soit présenté au Conseil des ministres avant les grandes vacances.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

06 Question de Mme Kattrin Jadin au ministre de la Justice sur "l'état d'avancement de la ratification du protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants" (n° 11632)

06 Vraag van mevrouw Kattrin Jadin aan de minister van Justitie over "de stand van zaken betreffende de ratificatie van het Facultatief Protocol bij het VN-Verdrag tegen foltering en andere wrede, onmenselijke of onterende behandeling of bestraffing" (nr. 11632)

06.01 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, le Protocole facultatif contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT) adopté en décembre 2002 par l'Assemblée générale des Nations unies a été signé par la Belgique en décembre 2005, mais n'aurait à ce jour toujours pas été ratifié par notre pays.

L'OPCAT prévoit notamment la mise en place d'un mécanisme national de prévention indépendant, mandaté pour effectuer des visites régulières de tous les lieux où des personnes sont privées de leur liberté. Si de nombreux États ont salué les efforts réalisés par la Belgique en matière de droits de l'homme lors du dernier

Examen périodique universel qui s'est tenu à Genève le 20 janvier dernier, bon nombre de ses pairs ont également souligné l'urgence de procéder à la ratification dudit Protocole.

Cette recommandation a d'ailleurs été acceptée par la Belgique, consciente de l'importance de cette lacune pour un pays dont le respect et la promotion des droits de l'homme constitue un axe fondamental de sa politique extérieure.

Monsieur le ministre, pouvez-vous m'informer de l'état d'avancement du projet de ratification du Protocole facultatif des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants? Existe-t-il à ce jour des éléments de blocage de nature à entraver le processus de ratification dudit Protocole? Si oui, lesquels?

Enfin, la mise en place d'un mécanisme national de prévention indépendant est-il actuellement à l'étude au sein de votre département? Dans l'affirmative, pouvez-vous m'informer plus en détail de sa nature, ainsi que de l'échéance à laquelle vous espérez le voir entrer en vigueur?

06.02 Koen Geens, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, en concertation avec le ministre des Affaires étrangères, j'ai donné à l'administration l'instruction de préparer un avant-projet de loi d'assentiment afin de pouvoir ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture, ledit OPCAT, dans les meilleurs délais.

À ce stade, il demeure encore quelques zones d'ombre quant à la manière dont notre pays organisera le (ou les) mécanisme(s) de contrôle national (ou nationaux) compétent(s) pour les lieux où se trouvent des personnes qui sont privées de leur liberté, tels que les centres fermés pour les étrangers ou les hôpitaux psychiatriques.

Mon cabinet a déjà approuvé l'approche d'un premier projet de texte, mais il y avait encore quelques traductions à préparer et quelques consultations à faire avec le SPF Affaires étrangères. Notre objectif est donc de déposer un projet de loi d'assentiment au plus vite et d'entamer les travaux parlementaires sur cette question.

S'agissant de la manière dont notre pays organisera le (ou les) mécanisme(s) de contrôle national (ou nationaux) compétent(s), nous analysons également quelques suggestions communiquées récemment par la société civile.

De toute façon, le projet "pot-pourri IV" contient déjà des mesures pour renforcer l'indépendance et l'appui professionnel quant au Conseil central de surveillance pénitentiaire, ce qui prépare également le terrain pour la ratification.

06.03 Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie. "Meilleurs délais", ce sont évidemment des termes un peu vagues.

06.04 Koen Geens, ministre: Les plus brefs.

06.05 Katrin Jadin (MR): Avant l'été alors!

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

07 Question de Mme Katrin Jadin au ministre de la Justice sur "le nombre d'agents pénitentiaires en grève" (n° 11682)

07 Vraag van mevrouw Katrin Jadin aan de minister van Justitie over "het aantal stakende penitentiair beampten" (nr. 11682)

07.01 Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, en marge des négociations avec les différents acteurs du secteur dans le cadre de la réorganisation de l'administration pénitentiaire, de nombreux agents de prison refusent de reprendre leurs fonctions. Plusieurs organisations syndicales menacent par ailleurs de poursuivre cette grève au finish, tant qu'un accord global n'aura pas été approuvé par l'ensemble des acteurs du secteur.

Monsieur le ministre, combien d'agents pénitentiaires sont-ils actuellement employés par le SPF Justice? Quelle est la proportion de ceux-ci actuellement en grève? Pouvez-vous m'informer plus précisément de la ventilation en termes d'impact du nombre d'agents de prison en grève par établissement pénitentiaire concerné?

07.02 Koen Geens, ministre: Madame Jadin, en date du 24 mai 2016, 7 761 agents de surveillance et techniques sont employés par la Direction des Établissements pénitentiaires pour 6 759,60 équivalents temps plein. Il est actuellement impossible pour la DG EPI de fournir des données chiffrées sur le nombre de grévistes. Au-delà des missions de surveillance, la grève impacte également lourdement les services administratifs, ce qui a pour effet que les informations relatives à la nature de l'absence des agents restent inconnues. Les informations attendues ne pourront être fournies que lorsque le mouvement en cours sera terminé.

07.03 Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Question de M. Emir Kir au ministre de la Justice sur "l'augmentation du nombre de dossiers de disparition de mineurs étrangers non accompagnés" (n° 11774)

08 Vraag van de heer Emir Kir aan de minister van Justitie over "de stijging van het aantal dossiers over verdwenen niet-begeleide minderjarige vreemdelingen" (nr. 11774)

08.01 Emir Kir (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, selon son rapport annuel présenté la semaine dernière, Child Focus a enregistré l'an dernier une hausse des signalements de disparitions de mineurs étrangers non accompagnés (MENA). En effet, en 2015, un peu plus de 5 000 nouveaux MENA ont été enregistrés en Belgique, soit plus du double qu'un an auparavant.

Child Focus a ainsi traité l'année dernière 66 dossiers concernant des mineurs étrangers non accompagnés disparus, dont 36 nouveaux dossiers. De plus, entre janvier et mai 2016, 32 nouveaux dossiers ont déjà été ouverts. Parmi les jeunes concernés, la majorité était des garçons. Près d'un tiers provenaient de l'Afghanistan suivi de l'Érythrée et de la Syrie. Pour Child Focus, ces chiffres ne sont "que la partie émergée de l'iceberg, car il est impossible d'évaluer le nombre exact de MENA disparus. (...) Trop souvent, la police et d'autres services baissent les bras face à ces disparitions par manque de moyens de recherche. Pourtant, ces jeunes, par leur vulnérabilité, courent plus de risques de devenir les victimes de trafiquants d'êtres humains ou d'exploitation sexuelle".

Monsieur le ministre, sur la base de ces informations, je voudrais vous poser les questions suivantes. Quelles sont les procédures prévues au niveau du service des Tutelles? Une coordination accrue entre le service des Tutelles, les services de police et les acteurs associatifs est-elle prévue pour faire face à cette situation? Quels moyens mettez-vous à leur disposition pour faire face à ces situations? Enfin, les différents intervenants dans la protection des MENA bénéficient-ils de programmes de formation et de sensibilisation spécifiques sur cette question?

08.02 Koen Geens, ministre: Monsieur le président, monsieur Kir, en cas de disparition d'un mineur étranger non accompagné sous tutelle, le tuteur signale cette disparition aux services de police ou au parquet. Au cas où le disparu n'est pas définitivement identifié comme mineur étranger non accompagné et n'est pas sous tutelle, ce signalement appartient au centre d'hébergement relevant soit de l'agence pour l'accueil des demandeurs d'asile, soit des Communautés et Régions. En tout état de cause, la disparition du jeune peut être signalée par la personne ou l'institution qui en a connaissance soit, par exemple, le service des Tutelles ou la famille d'accueil.

La gestion du signalement de personnes disparues relève de la compétence du parquet notamment lorsqu'il s'agit de déterminer si la disparition est inquiétante selon les critères prévus par la réglementation spécifique. De nombreux jeunes en transit vers d'autres pays rejettent le système de protection proposé par la loi sur la tutelle. Cette situation échoit dès lors à la compétence des services de police en charge de la migration de transit ou en charge des disparitions inquiétantes.

Dans le cadre du Plan d'action 2016-2019 de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, en vue de faciliter la coopération opérationnelle, le service des Tutelles pilote un groupe de travail relatif à la prise en

charge des mineurs étrangers non accompagnés, chargé de rédiger un vade-mecum interdisciplinaire à l'attention des opérateurs. Les services de police et Child Focus sont associés à ce groupe. Dans ce cadre, on analyse aussi la faisabilité de l'extension à tout le territoire du protocole d'accord en matière de gestion de disparition des mineurs étrangers non accompagnés actuellement valable pour la région bruxelloise. De même, ce groupe étudie la possibilité de réaliser l'enregistrement systématique des mineurs étrangers non demandeurs d'asile comme recommandé par les autorités européennes.

En 2013 et 2014, 240 tuteurs suffisaient pour placer sous tutelle tous les mineurs étrangers non accompagnés. Depuis le début de la crise de l'asile à la mi-2015, le service des Tutelles a repris les entretiens de sélection, de sorte qu'actuellement, 495 tuteurs ayant suivi la formation de base sont en activité.

Pour faire face à l'afflux de jeunes, les sélections pour l'agrément de nouveaux tuteurs sont poursuivies systématiquement en 2016. Le programme de formation de base que reçoit le tuteur avant d'entrer en activité prévoit les matières relatives à la traite et au trafic, ainsi que la procédure en cas de disparition.

08.03 Emir Kir (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses complètes.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

Le **président**: Les questions n^{os} 11783 et 11795 de M. Raoul Hedebouw sont retirées.

09 Vraag van mevrouw Sophie De Wit aan de minister van Justitie over "de algemene staking in de Franstalige gevangenissen" (nr. 11798)

09 Question de Mme Sophie De Wit au ministre de la Justice sur "la grève générale dans les prisons francophones" (n° 11798)

09.01 Sophie De Wit (N-VA): Mijnheer de minister, al vier weken duurt de staking in de gevangenissen. U hebt afgelopen maandag onderhandeld en vandaag opnieuw, voor de tiende keer. Als ik het nieuws op de radio goed heb begrepen, zou er vanochtend een akkoord zijn gesloten. Ik heb ook begrepen dat het pas op maandag zal worden voorgelegd en dat er in afwachting nog steeds wordt doorgestaakt, behalve dan in Sint-Gillis. De heer Hoppe van de ACOD heeft gezegd dat hij het akkoord morgen al zou voorleggen, wat ik alleszins wel kan appreciëren.

Mijn vragen blijven echter ongeveer dezelfde. De stand van zaken van het vakbondsoverleg kennen we. Kunt u misschien zeggen welke eigenlijk de grootste struikelblokken waren?

Mijn oorspronkelijk vraag was welke initiatieven u zou nemen om de staking te beëindigen. Ik ga die nu aanpassen. Wat is er specifiek in het protocol vervat, waarover u het voorakkoord hebt bereikt?

Heel belangrijk voor mij is wel te weten of het rationaliseringsplan voor een efficiëntere personeelsinzet nog steeds op dezelfde manier zal worden doorgevoerd, en of het ook op dezelfde manier zal worden ingevoerd in Vlaanderen en Franstalig België.

Ik had ook graag vernomen wat uw standpunt is over de oproep van de Vlaamse gevangenisdirecteurs om de rationaliseringsplannen onverminderd te blijven doorvoeren, ook in de Franstalige gevangenissen. Als u dat nu niet doet, zouden volgens hen al hun inspanningen van het afgelopen anderhalf jaar nutteloos geweest zijn. Dat zou natuurlijk een spijtige zaak zijn.

Mijnheer de minister, ten slotte, indien er extra aanwervingen komen van gevangenispersoneel – ik heb begrepen dat dat beloofd is – hoe zal dat personeel dan verdeeld worden over de verschillende gevangenissen? We weten dat men in Vlaanderen nu reeds minder personeel heeft per gedetineerde dan in Franstalig België. Het zou mij dus interesseren om dat te weten.

Ik weet ook dat er in de aanloop een analyse is gemaakt van elke gevangenis om te weten wat de behoefte was in elke gevangenis en om effectief maatwerk te maken van de rationalisering. Ik vermoed dat we dat maatwerk dan ook zullen volgen in de personeelsverdeling. Daarop had ik graag een antwoord van u gekregen.

09.02 Minister **Koen Geens**: Mevrouw De Wit, het is niet altijd gemakkelijk om te weten waarom onderhandelingen lang aanslepen, zeker niet als men er zelf bij betrokken is. Er zijn grote verschillen tussen gevangenis en het is niet zo gemakkelijk om de voorstellen voor elke gevangenis precies te doen aanvaarden.

Ik wil er graag op wijzen dat de onderhandelingen op de meeste momenten constructief waren en dat dat zo is gebleven, ook al bleef de staking duren.

De voorstellen die nu aan het personeel worden voorgelegd, zijn goede voorstellen waarvan iedereen beter wordt.

Het protocol van vandaag omvat de volgende voorstellen.

Ten eerste is er de aanwerving van 480 statutairen, waarvan 386 penitentiaire bewakingsassistenten. Dat is 75 meer dan in het protocol van 6 mei werd voorgesteld.

Ten tweede, er zal een beroep worden gedaan op de wervingsreserve van Selor. Selor zal eind juni een nieuwe aanwervingsronde organiseren. Dat komt neer op een bevrozing van de personeelsbesparingen voor 2016. Elke vertrekkende penitentiair agent zal worden vervangen tot het kader op 7 075 is gebracht. Dat is 75 meer dan de 7 000 voltijdse equivalenten, die in het protocol van 6 mei werden beloofd.

Ten derde, het personeel van de gevangenis die de nieuwe werkmethode toepassen, ontvangt voor bepaalde uren een flexibiliteitspremie van 3 euro, te indexeren, dat is 4,8 euro bruto, zodat elk loonverlies wordt vermeden.

Ten vierde, nieuw in het nieuwe protocol ten opzichte van het eerdere protocol is dat dezelfde premie zal worden toegekend voor de nachturen. De nachtpremie zal dus worden verhoogd voor de uren tussen 21 u 50 en 06 u 20, ook daar waar de nieuwe werkmethode niet zou worden toegepast.

Ten vijfde, door de inzet van nieuwe reglementaire en wettelijke middelen zal de overbevolking van de gevangenis tot tienduizend gedetineerden worden teruggedrongen. De nieuwe maatregelen komen boven op de al bestaande politiek, die reeds heeft geleid tot een vermindering van het aantal gedetineerden met meer dan duizend eenheden op twee jaar.

Ten zesde is er de verbetering van de gevangenisinfrastructuur door versnelde onderhoudswerken en bijkomende investeringen door de Regie der Gebouwen voor een bedrag van 46 miljoen, en wordt een specifiek programma voor beveiligingswerken door de FOD Justitie voor een bedrag van 10 miljoen uitgevoerd.

De oefening van anders werken zal, zoals dat reeds een heel jaar het geval is, worden voortgezet in heel het land, per gevangenis, in overleg en op vrijwillige basis.

Er is afgesproken om een driemaandelijkse evaluatie te maken van de evolutie van de aanwervingen, de overbevolking en de verbeteringswerken van de infrastructuur, die vandaag aan de vakbondsorganisaties werden voorgesteld.

Midden 2017 zullen regering en vakbonden samen, inrichting per inrichting, een evaluatie maken van het kader, op basis van de geboekte vooruitgang op het vlak van de gevangenisbevolking en de infrastructurele vernieuwing, waarbij ook rekening zal worden gehouden met de leeftijds piramide van het personeel van de betrokken gevangenis.

In elk geval zal het kader niet lager zijn dan wat in de oefening "anders werken" wordt aangenomen, na sociaal overleg, ook voor die gevangenis waar de oefening "anders werken" na overleg niet wordt gestart.

Ik kijk met vertrouwen uit naar de reactie van het penitentiair personeel, dat zich de komende dagen over het voorstel zal beraden.

Uw tweede vraag is volgens mij niet meer van toepassing, aangezien het protocol zal worden voorgelegd aan de personeelsleden.

Ik kom dan tot uw derde vraag. Een element vormt natuurlijk de voortzetting van wat steeds de theoretische oefening "anders werken" heeft geheten. De uitwerking zal in de praktijk in overleg en op vrijwillige basis gebeuren. Dat geldt voor alle gevangenen.

Ik zal het akkoord uiteraard uitvoeren en er zal een een-op-eenvervanging van de vertrekkers gebeuren en een invulling van de kaders waar de oefening "anders werken" uitgewezen heeft dat er tekorten zijn. Voorts wordt er overal in extra personeel voorzien, met een speciale aandacht voor gevangenen waar er versterking nodig is in het kader van de strijd tegen het terrorisme en dit op basis van de middelen. Ik heb het dan over de honderd bijkomende rekruteringen die mij in het kader van het Kanaalplan werden toegekend.

Hiertoe wordt een specifieke verdeelsleutel gehanteerd, die ervoor zorgt dat het personeel evenredig en rechtvaardig wordt verdeeld over alle penitentiaire inrichtingen. Met die verdeling, voor zover dat belangrijk zou zijn, zijn alle vakbonden, Nederlandstalig en Franstalig, akkoord gegaan.

Het is misschien belangrijk te begrijpen, in het kader van mijn antwoord, dat normalerwijze het kader "anders werken" lager zal liggen dan een gewoon kader. Het feit dat ik de minimumdrempel handhaaf op het niveau van "anders werken", is een geruststelling voor wie wantrouwig is tegenover de methode "anders werken" en denkt dat men zelfs nog lager zou uitkomen als men niet in die methode stapt. Dit is de enige reden waarom ik die minimumdrempel voor iedereen hanteer, zodat men gerust kan zijn dat men van die drempel zal kunnen genieten.

Tot daar mijn antwoord op uw vragen.

09.03 Sophie De Wit (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Ik ben alleszins blij dat er een oplossing is. Ik hoop dat het nog altijd de bedoeling is om de rationalisering voort te zetten. Ik heb begrepen uit de brief van de gevangenisdirecteurs en uit heel veel signalen van op het terrein, zeker aan Vlaamse zijde, dat het gek zou zijn dat wie niet anders wil werken of niet wil rationaliseren, daarvoor nu zou worden beloond.

Ik zal het akkoord rustig lezen. Het enige wat me nog een beetje zorgen baart, is dat het anders werken op vrijwillige basis gebeurt. Volgend jaar volgt een evaluatie. Men heeft dus een jaar respijt. Dat mag, daar heb ik geen probleem mee, maar dan moeten we ervoor zorgen dat we volgend jaar niet met hetzelfde probleem zitten. Het kan niet de bedoeling zijn dat men dan de boel opnieuw platlegt.

Ik hoop dat er maandag een einde aan de staking komt. Ze heeft lang genoeg geduurd voor de gedetineerden, de gevangenisdirecteurs, de agenten en de militairen.

09.04 Minister Koen Geens: Voor alle duidelijkheid: in een aantal gevangenen is men al begonnen met anders werken. De flexibiliteitspremie zal er retroactief worden toegekend. Er is geen sprake van om terug te keren naar het verleden. Alleen is er gereculeerd, om beter te 'sauteren'.

09.05 Sophie De Wit (N-VA): Ik ben blij dat er toch nog iets verandert.

Ik was namelijk heel bezorgd dat het resultaat zou zijn dat er niets zou veranderen en dat men enkel zijn gelijk zou hebben gehaald, waardoor wie wel zijn best doet, niet zou worden beloond. Ik hoop echt dat zulks niet het geval is. We moeten alle gevangenen, ook diegene die nog niet hebben gerationaliseerd, duidelijk maken dat het niet is omdat er vier stoelen staan, dat er ook vier man op moet zitten. Men moet enkel zitten op de stoelen die nodig zijn. U begrijpt heel goed wat ik wil zeggen. Men moet het personeel enkel inzetten waar en wanneer het nodig is en niet lukraak, omdat er nu toevallig een kader is.

Ik hoop dat we medio 2017 niet in hetzelfde vaarwater terechtkomen.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 15.40 uur.
La réunion publique de commission est levée à 15.40 heures.*